

## CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE PRIVILEGES

Les conditions d'utilisation s'appliquent aux personnes en possession de la Carte Privilèges du Club d'Entreprises des Hauts-Sarts.

(Version mise à jour le 01/02/2021)

### 1. Qu'est-ce que la Carte Privilèges ?

La Club des Entreprises des Hauts-Sarts fournit à ses membres la possibilité de faire bénéficier à leurs collaborateurs d'une carte d'avantages négociés auprès de commerces locaux ou non.

Cette carte est disponible pour tous les collaborateurs des membres affiliés au Club des Hauts-Sarts et **en ordre de cotisation**. Le Club pourra d'initiative et sans avertissement préalable bloquer l'accès au téléchargement de la carte aux membres qui ne sont pas en ordre de cotisation pour l'année en cours.

La carte reste la propriété exclusive du Club des Entreprises des Hauts-Sarts.

Adresse :

Club des Entreprises des Hauts-Sarts ASBL

4<sup>e</sup> Avenue 66

4040 Herstal

[info@hauts-sarts.be](mailto:info@hauts-sarts.be)

BE 0478.658.970

### 2. Où peut-on télécharger la Carte Privilèges ?

La carte ne peut être téléchargée **que** via l'adresse <https://membres.hauts-sarts.be/generation-carte-privilege/>

Lors de leur inscription, les collaborateurs indiquent leur nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, nom de l'entreprise membre du Club des Entreprises des Haut-Sarts dont ils sont collaborateur ainsi que l'ID reçue au préalable par cette dernière afin de valider l'inscription. Sans l'ID, le téléchargement de la carte ne sera pas possible. Il est nécessaire de veiller à bien respecter le format (casse, etc.) de l'ID reçu.

Ensuite, les **conditions d'utilisation** et la politique **RGPD** doivent être lues et acceptées en cochant les cases correspondantes.

Les collaborateurs ont également la possibilité de demander à recevoir des communications par email ou par sms concernant les offres des commerces partenaires. Ce choix doit être expressément coché par les collaborateurs désireux d'en profiter.

### 3. Validité de la Carte et réutilisation

La carte est valable un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année pour laquelle la cotisation a été versée par le membre.

Une nouvelle carte devra être téléchargée par le collaborateur en début de chaque année et ce pour autant que le membre dont le collaborateur est issu soit en ordre de cotisation pour l'année en cours.

La carte est nominative et ne peut en aucun cas être prêtée, donnée ou revendue à un tiers. Les commerçants participants peuvent vérifier l'identité de la personne en demandant un document d'identité le cas échéant.

Dès qu'un collaborateur quitte une entreprise, il ne peut plus bénéficier de ce service. Le collaborateur doit en informer sans délai le Club des Entreprises des Hauts-Sarts qui peut de manière ponctuelle interroger ses membres pour vérifier qu'un détenteur de carte est toujours bien un collaborateur de ces derniers.

En cas de non-respect des conditions d'utilisation ou d'abus dans l'utilisation de la carte, le Club des Entreprises des Hauts-Sarts peut sans avertissement préalable suspendre temporaire la carte ou supprimer définitivement l'accès à la carte du collaborateur concerné.

#### **4. À qui est destinée la Carte ?**

La Carte est destinée à tous les collaborateurs des entreprises membres du Club d'entreprises des Hauts-Sarts en ordre de cotisation pour l'année en cours.

Par collaborateur, il y a lieu d'entendre toute personne qui est engagée dans les liens d'un contrat de travail avec un membre du Club des Entreprises des Hauts-Sarts.

#### **5. Commerçants partenaires**

Une liste des commerçants partenaires se trouve sur le site <https://membres.hauts-sarts.be/commerces-participants/>

Cette liste est mise à jour régulièrement afin de tenir compte des nouveaux commerçants partenaires ainsi que des éventuels retraits.

: Le Club des Entreprises des Hauts-Sarts ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des erreurs ou omission concernant les offres, avantages, réductions formulés par les commerces partenaires en application de la carte privilèges.

Le Club des Entreprises des Hauts-Sarts conclut des partenariats d'un an avec les commerces partenaires. À l'échéance, le commerçant peut décider de ne plus être affilié.

En ce sens, le Club des Entreprises des Hauts-Sarts ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'erreur ou omission relatives à l'adresse, aux données de contact ou encore au maintien d'un commerce comme partenaire.

#### **6. Contact**

Pour toute question relative à l'utilisation de la Carte, vous pouvez écrire à l'adresse [info@hauts-sarts.be](mailto:info@hauts-sarts.be)